

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
**INTERNATIONAL SUR OFFRE DE PRIX**  
**N°19/PUITK/2025**  
**SEANCE PUBLIQUE**

**Le vendredi 21 novembre 2025 à 10h00mn** Il sera procédé au siège de la Présidence de l'Université Ibn Tofail de Kénitra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert international sur offres de prix n° **19/PUITK/2025 du 21/11/2025**, pour : **Acquisition de matériels au profit de l'Ecole Supérieure de l'Education et de la formation de l'Université Ibn Tofail de Kénitra**, lancé en trois (03) lots :

- Lot n°1 : Acquisition de matériels informatique ;
- Lot n°2 : Acquisition de matériels de bureau ;
- Lot n°3 : Acquisition de matériels d'enseignement .

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du Portail des Marchés Publics accessible à l'adresse ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma))

- L'estimation des couts des prestations établies par le maitre d'ouvrage est fixée comme suit :

- Lot n°1 : Sept cent vingt-six mille dirhams toutes taxes comprises (726.000,00 DH) ;
- Lot n°2 : Deux cent quatre mille dirhams toutes taxes comprises (204.000,00 DH) ;
- Lot n°3 : Trois cent quatre-vingt-dix mille dirhams toutes taxes comprises (390.000,00 DH) ;

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

- Lot n°1 : Onze mille Dirhams (11.000,00 DH) ;
- Lot n°2 : Quatre mille Dirhams (4.000,00 DH) ;
- Lot n°3 : Six mille Dirhams (6.000,00 DH) ;

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32, 34 et 135 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)).

**Les prospectus, notices ou autres documents techniques doivent exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau de service des marchés publics à la Présidence au plus tard le jeudi 20 novembre 2025 à 14h00, ou remis séance tenante au Président de la commission d'ouverture des plis.**

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation.

